

LA SANTÉ

LE PROJET DE CAISSE DE RESTRUCTURATION—L'AFFECTION DE FONDS À L'AMÉLIORATION DES SERVICES DE SANTÉ— LES POURPARLERS À LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi on a retardé l'établissement de la caisse spéciale de restructuration de 640 millions de dollars de 1972-1973 à 1973-1974 et peut-il dire avec certitude à la Chambre que les fonds serviront à améliorer les services de santé à coûts réduits en fonction des besoins des provinces comme les déterminent les responsables provinciaux de la santé?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du bien-être social): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la première partie de la question, le retard provient du fait que tout le programme a été reporté d'un an; la première année devait être 1971-1972 et c'est maintenant 1972-1973, c'est donc dire que le projet initial a été modifié et reporté d'une année entière. Voilà pourquoi ce montant de la caisse spéciale de restructuration ne verra son application que l'année prochaine. Quant à la seconde partie de la question, ma réponse est oui.

M. Holmes: Le ministre peut-il indiquer si des nouvelles propositions concernant l'élargissement des services de santé ont été discutées à l'occasion de la récente conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé? Dans l'affirmative, ces propositions seront-elles soumises à la Chambre sous peu?

L'hon. M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, je vous prie de m'excuser, mais je n'ai pas entendu la première partie de la question. L'honorable député aurait-il l'obligeance de la répéter?

M. Holmes: Avec plaisir, monsieur l'Orateur. Lors de la récente conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé, a-t-on examiné des nouvelles propositions concernant l'élargissement des services de santé et, si oui, le ministre aura-t-il l'obligeance de les soumettre à la Chambre sous peu?

L'hon. M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, les seules propositions avancées portaient sur la nature de la formule modifiée qui a été suggérée; nul autre régime ou proposition n'a été soumis aux provinces...

L'hon. M. Stanfield: Allons donc, et le Québec?

L'hon. M. Lalonde: ... dans le domaine de la santé. Si le chef de l'opposition a entendu parler d'une autre formule, je serais heureux de la connaître, mais ce qui a été proposé...

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA SANTÉ ET LA QUESTION DES HONORAIRES DES MÉDECINS

M. John Harney (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vu l'augmentation énorme des revenus professionnels que dérivent de leurs honoraires les médecins de tout le Canada depuis quelques années, et tout particulièrement

Questions orales

en Ontario de 1960 à 1970, période au cours de laquelle leurs revenus ont carrément doublé...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député n'a pas le droit de faire un discours, mais de poser une question. Je crois que l'observation que j'ai adressée au député pourrait bien s'appliquer à d'autres. On doit poser directement la question sans la faire précéder d'une entrée en matière.

M. Harney: Monsieur l'Orateur, comme vous le disiez bien, c'était une simple entrée en matière. Y a-t-il eu, pendant la conférence, des entretiens entre le ministre et les ministres provinciaux de la Santé au sujet d'un contrôle des revenus en hausse constante des praticiens de tout le pays.

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur le président.

* * *

LES POSTES

LE DIFFÉREND OUVRIER—LA PARTICIPATION DU MINISTRE AUX NÉGOCIATIONS

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes.

Peut-il dire s'il a l'intention de prendre une part plus active dans les négociations du ministère avec les employés?

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je m'occupe très activement de cette question. Je peux informer les honorables députés qu'hier soir, les négociations ont repris et qu'elles doivent se poursuivre aujourd'hui.

[Traduction]

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dois-je déduire des propos du ministre des Postes que c'est lui qui est maintenant chargé de négocier pour le compte du gouvernement, ayant pris la suite du président du Conseil du Trésor?

M. Woolliams: Dieu soit loué!

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'APPLICATION DES NORMES DE SÉCURITÉ—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports et porte sur l'application des normes de sécurité aux avions commerciaux en vol. Suite à la demande de l'Association canadienne des préposés au service de bord aérien, le ministre a-t-il procédé à une enquête spéciale pour savoir si les lignes aériennes observent toutes les normes de sécurité à bord de leurs appareils en vol et, sinon, va-t-il le faire immédiatement?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je prends note de la question.

Des voix: Oh, oh!